

## NOTE DE SERVICE N°05-ANPI/2019



**A N P I**

AGENCE NATIONALE  
POUR LA PROMOTION  
DES INVESTISSEMENTS



+253 21 32 73 50



+253 21 35 88 37



Rue de Marseille



[www.djiboutinvest.com](http://www.djiboutinvest.com)  
[www.theguides.org](http://www.theguides.org)



[anpi@intnet.dj](mailto:anpi@intnet.dj)  
[contact@djiboutinvest.com](mailto:contact@djiboutinvest.com)



**GUICHET  
UNIQUE  
ONE STOP  
SHOP**

VU La Constitution du 15 septembre 1992 ;

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la constitution du 19 avril 2010 ;

VU La Loi n°134/AN/11/6eme L du 1<sup>er</sup> Aout 2012 portant adoption du Code de Commerce de Djibouti ;

VU Loi n°001/AN/18/8eme L portant modification et complétant le Code de Commerce ;

VU Loi n°199/AN/07/5ème L portant modification de la Loi n°170/AN/02/4ème L portant Statut du Notariat ;

VU Loi n° 002/AN/18/8eme L portant modification et complétant la loi n° 179/AN/17/7eme L portant redevances de l'ODPIC ;

VU Loi n°005/AN/18/8ème L modifiant le Code Général des Impôts ;

VU La Loi N°114/AN/01/4ièmeL du 21 janvier 2001 portant création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements;

VU Le Décret n° 2013/144/PR/MDCC du 04 juin 2013, portant Attribution, Fonctionnement et Organisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements ;

VU Décret n°146-2018/PR/MAPCI portant réglementation des formalités de création d'entreprises ;

VU la convention de partenariat quadripartite (ANPI, ODPIC, DGI et CNSS) pour la création d'entreprises du 20 Février 2014 ;



+253 21 33 34 00



Blv. de la République



[www.guichet-unique.dj](http://www.guichet-unique.dj)



B.P: 1884

